

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 05 août 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 4 pouvoirs	24 juillet 2025	25 juillet 2025

N° délibération	Objet
2025-088	Marché de travaux – attribution des lots Extension du bâtiment administratif à Loqueffret

Le 05 août 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Mickaël TOULLEC

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants

Vu la publicité d'appel à concurrence faite le 06 juin 2025 sur le JAL Le Télégramme et sur la plateforme Megalis Bretagne ainsi que la relance du lot n°1 publiée le 04 juillet au JAL Le Télégramme et sur la plateforme Megalis Bretagne, relative à l'extension du bâtiment administratif à Loqueffret.

Considérant

- Que le marché public de l'extension du bâtiment administratif à Loqueffret a reçu trente-cinq offres lors du premier appel à concurrence
- Que le lot n°1 a été déclaré sans suite car il n'avait qu'une seule offre et qu'il a été relancé immédiatement,
- Que le second appel d'offres pour le lot n°1 a permis de recevoir deux offres.

L'analyse des offres a permis un classement des offres et présente une proposition d'attribution des marchés.

Il est proposé l'attribution des marchés suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (50%), la valeur technique et ses sous-critères (50%)

Le conseil communautaire décide

Article 1 :

Au vu de l'analyse des offres, et après en avoir délibéré à 22 voix pour et trois abstentions (Jean-Yves Crenn, Eric Gonidec et Maryvonne Le Guillou) de ses membres présents et représentés d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

Le marché de travaux est composé de 13 lots

Lots	Entreprise retenue	Montant H.T.
1 – Terrassements VRD Espaces verts	Ets Tanguy Eric – 22310 Plestin Les Grèves	116 897,00 €
2 – Gros Œuvre	Constructions du Kreiz Breizh – 22110 Glomel	269 590,99 €
3 – Murs et ossature bois - Bardage	Menuiserie Charpente Agencement – 29530 Plonévez du Faou	154 884,28 €
4 – Couvertures ardoise et zinc	AEB – 29270 Carhaix-Plouguez	58 175,03 €
5 – Menuiseries extérieures et intérieures	Jean-Yves FALHER – 22110 Rostrenen	151 535,56 €
6 - Cloisons sèches	Marc RABAUD – 29300 Mellac	57 245,16 €
7 - Plafonds	LE GALL PLAFONDS - 29200 Brest	18 026,10 €
8 – Sol souple – carrelage - Faïence	LE TEUFF – 29190 Le Cloître-Pleyben	31 682,80 €
9 - Peintures	LE COZ Peinture – 29600 St Martin des Champs	28 945,00 €
10 – Serrurerie Métallerie	Les Forges de l'Elorn – 29800 La Forêt Landerneau	75 847,20 €
11 – Plomberie Chauffage Ventilation	LE TOUT Loïc – 22340 Locarn	118 986,22 €
12 – Electricité CFO CFA	Electricité de Cornouaille - 29000 Quimper	80 000,00 €
13 - Photovoltaïque	LAUTECH – 29490 Guipavas	25 091,44 €
	Total	1 186 906,78 €

Article 2 : autorisation de signer les marchés publics

Le conseil communautaire autorise M. le Président à signer les marchés publics et à accomplir les formalités poste attribution.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

